RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3480 /T.P.

Objet:
Pistes forestières.-

Astrida, le 15 décembre 1950.-

Monsieur le Chef de Chantier,

Suite à notre conversation, j'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire français et kiswahili de l'avis ci-contre - et de la lettre que j'adresse à Monsieur le Chef du Service des Travaux Publics.

Je vous demande de bien vouloir établir une barrière à Kuwasenkoko, où vous ferez viser pour vu cet avis par tout automobiliste qui désirerait tenter le passage forestier.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,

Monsieur le Chef de Chantier
GELLENS
à
GITABI.-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3479 /T.P.

Objet:
Pistes forestières .-

Astrida, le 15 décembre 1950.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de l'Avis que j'ai rédigé pour mettre le public en garde contre les dangers que présente, en saison des pluies, le passage des pistes forestières Kuwasenkoko, Ibanda-Dendezi.

Je n'estime pas qu'il soit nécessaire d'interrompre actuellement tout trafic. J'ai demandé à Monsieur Gellens, Chef de chantier à Kuwasenkoko, de bien vouloir y installer une barrière et de faire donner connaissance à tout usager de la route du présent avis rédigé en français et en kiswahili.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-